

ENGAGÉ EN FAVEUR D'HAÏTI

PLAN DE SOUTIEN 2023-2026



Cette publication a été réalisée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques.

Une version accessible de ce document est disponible à
[Québec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales/publications](https://quebec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales/publications).

Pour plus d'information :

Direction des communications et des affaires publiques
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9

Téléphone : 418 649-2400
Télécopieur : 418 649-2656
Courriel : renseignements@mri.gouv.qc.ca
Site Web : [Québec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales](https://quebec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales)

Dépôt légal – Octobre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96164-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-96165-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

ENGAGÉ EN FAVEUR D'HAÏTI

PLAN DE SOUTIEN 2023-2026



MOT DE LA MINISTRE



Je suis fière de présenter, au nom du gouvernement du Québec, ce plan de soutien pour Haïti.

Depuis les années 1950, le Québec entretient des liens étroits avec la perle des Antilles.

Nous sommes des nations sœurs, qui sommes unies par notre amour de la langue française et par des liens humains forts. Le Québec possède une diaspora haïtienne qui compte plus de 150 000 personnes, lesquelles apportent beaucoup à notre vitalité culturelle, économique et intellectuelle. Nous en sommes très conscients.

Haïti est actuellement aux prises avec une grave crise multidimensionnelle : sécuritaire, humanitaire, sanitaire et politique. Le Québec est attentif à ce qui s'y déroule et veut aider le peuple haïtien, dans la mesure de ses moyens. C'est pourquoi nous avons élaboré ce plan, qui propose des mesures ciblées et concrètes, qui provoqueront de véritables changements dans les communautés où elles se déploieront.

Les actions que nous poserons s'inscrivent en continuité avec l'aide qui a été octroyée lors des séismes de 2012 et de 2021 et avec le travail qui s'accomplit tous les jours via les organismes québécois de coopération internationale.

Ce plan est le fruit d'une collaboration avec la diaspora haïtienne, des organismes de coopération internationale et des acteurs institutionnels québécois. Il est composé de trois axes qui nous permettront d'agir à court, moyen et long termes :

- Axe 1 : Soutien à des segments vulnérables de la population haïtienne, particulièrement les femmes et les jeunes;
- Axe 2 : Éducation, formation et enseignement supérieur;
- Axe 3 : Justice, sécurité et renforcement de la gouvernance.

Je souhaite que ce plan renforce encore plus la relation de solidarité et d'amitié qui unit le Québec et Haïti.

A stylized, handwritten signature in black ink.

Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine



SOUTIEN AUX SEGMENTS DE LA POPULATION HAÏTIENNE LES PLUS VULNÉRABLES, PARTICULIÈREMENT LES FEMMES ET LES JEUNES

L'appui à la société civile haïtienne est un vecteur déterminant dans la mise en œuvre de projets porteurs et ayant des retombées concrètes sur l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes.

La société civile peut être soutenue par le biais d'initiatives québécoises et francophones. En s'appuyant sur des programmes de solidarité internationale et de coopération bilatérales déjà existants et sur l'expertise de la diaspora, le Québec peut joindre une plus grande diversité de clientèles et soutenir des organisations locales ancrées dans leurs communautés.

Les mesures ci-bas pourront être déployées à très court terme. Les actions financées permettront d'apporter un appui direct à la population, particulièrement aux segments les plus vulnérables, dont les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQ+.

Mesure 1.1 : Appui exceptionnel à des OCI québécois et à leurs partenaires d'Haïti

Lancé en 2021, le nouveau programme Québec sans frontières a pour objectif de contribuer à l'effort international de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet de soutenir la réalisation de projets en priorité en Afrique francophone, en Amérique latine et dans les Antilles.

Pour 2023-2024, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) bonifiera l'enveloppe budgétaire de ce programme en vue de financer des demandes déposées au ministère au cours de la dernière année qui visent des segments de la population haïtienne les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQ+. Pour les années subséquentes (2024-2025 et 2025-2026), le MRIF réservera un budget pour Haïti lors des appels annuels du volet 2 (projets ponctuels) de ce programme.

La contribution du MRIF permettra entre autres de soutenir l'achat d'intrants pour l'approvisionnement et la production alimentaires, l'accompagnement des partenaires, la formation de leaders en droits de la personne et en mobilisation communautaire, le renforcement des capacités agricoles et d'élevage, la mise sur pied d'activités génératrices de revenus et l'offre d'assurances alimentaires ponctuelles.

Budget

- 1 800 000 \$ (800 000 \$ en 2023-2024, 500 000 \$/an en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires

- OCI québécois et leurs partenaires haïtiens

Mesure 1.2 : Appui à des projets d'organismes de la diaspora voués à l'amélioration des conditions de vie des populations éloignées

Soucieux et persuadé de pouvoir compter sur une communauté d'environ 150 000 personnes d'origine haïtienne établies sur son territoire, le gouvernement du Québec peut démontrer sa solidarité envers la population haïtienne en s'appuyant sur les organismes de la diaspora.

Ces organismes seront invités à proposer des projets avec leurs partenaires locaux dans le but de favoriser la bonne gouvernance et l'amélioration des conditions de vie des Haïtiennes et Haïtiens, en particulier dans les municipalités hors de Port-au-Prince. Le soutien accordé par le MRIF permettra entre autres de prendre en charge des frais de déplacement, d'organisation d'activités de formation, d'achat de matériel ainsi que d'expertise-conseil et d'accompagnement.

Un appel à projets similaire s'est tenu en 2021. Les projets réalisés ont entraîné des retombées positives dans les communautés visées. Mentionnons entre autres la mise en place d'une pépinière communautaire (création d'emplois, campagnes de sensibilisation, reboisement), la distribution de chèvres à plus de 35 familles vulnérables, et la formation de 58 professeurs et directeurs de 27 écoles pour assurer une meilleure prise en charge des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

Budget

- 300 000 \$ (100 000 \$/an pour 3 ans)

Partenaires

- Organismes québécois de la diaspora haïtienne
- Organismes haïtiens partenaires

Mesure 1.3 : Projets menés par des organisations de la société civile francophone visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes

Créé en 2020, le fonds La Francophonie avec Elles soutient, sur les plans financier et technique, des actions de terrain menées par des organisations de la société civile francophone qui renforcent l'autonomisation économique des femmes, en particulier celles en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Les trois premières éditions (2020, 2021 et 2022) ont permis de soutenir 161 projets dans près de 30 États et gouvernements membres de plein droit de l'OIF, dont 14 en Haïti. Les projets menés dans ce pays visaient l'autonomisation sociale et économique des jeunes femmes et le renforcement environnemental et agricole pour soutenir les femmes vulnérables. Des dizaines de milliers de femmes ont bénéficié de ce fonds depuis sa création.

Ce mécanisme de soutien multilatéral de la Francophonie, à l'efficacité éprouvée, permettra d'appuyer des projets structurants pour le développement des moyens de subsistance des Haïtiennes. Il assurera également de soutenir directement des organisations locales.

L'enveloppe du fonds est d'environ 3 millions d'euros (4,4 millions de dollars). Le Québec a contribué aux éditions précédentes à la hauteur de 100 000 euros (155 000 \$) en 2020, 198 000 euros (300 000 \$) en 2021 et près de 64 000 euros (91 000 \$) en 2023.

Budget

- 200 000 \$ (100 000 \$ de la contribution volontaire à l'OIF en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires

- OIF, États et gouvernements bailleurs de fonds, secteur privé
- Organismes de la société civile haïtienne

Mesure 1.4 : Initiatives issues de la société civile francophone pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable

Créé en 2019, l'appel à initiatives en faveur de la société civile engagée dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Francophonie poursuit deux objectifs : 1) soutenir la structuration, le développement et le rayonnement de la société civile francophone et 2) contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations Unies. L'appel à initiatives s'adresse prioritairement aux 22 pays les moins avancés de l'espace francophone, dont Haïti.

Ce mécanisme de soutien multilatéral de la Francophonie a permis de joindre plus de 50 000 bénéficiaires et d'appuyer les organismes de la société civile qui agissent directement auprès des communautés vulnérables.

Des projets en Haïti ont été financés lors des quatre appels à initiatives précédents, notamment dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'autonomisation des femmes ainsi que de la mobilisation de la jeunesse en faveur de l'environnement.

Le Québec a collaboré aux 3^e et 4^e appels à projets à la hauteur de 75 000 \$ en versant le reliquat de sa contribution annuelle à l'OIF. La reconduction de cet appui pour les deux prochaines éditions permettrait au Québec de soutenir directement des organisations locales haïtiennes.

Budget

- 150 000 \$ (75 000 \$/an de la contribution volontaire à l'OIF en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires

- OIF, France et Andorre (bailleurs de fonds)
- Organismes de la société civile haïtienne

Mesure 1.5 : Cliniques mobiles et campagnes d'information et de sensibilisation aux services de soins de santé primaires dans le nord d'Haïti

Cette initiative vise à faciliter l'accès à des soins de santé primaires de qualité des communautés de trois communes et ainsi joindre une population de 122 658 personnes, principalement des femmes, adolescentes et enfants. L'Unité de santé internationale (USI) de l'Université de Montréal (UdeM) bénéficie de personnel sur le terrain qui s'occupe d'informer les populations sur les services de santé et d'en améliorer l'accès géographique.

Ce financement du Québec permettra de maintenir des activités avec les partenaires. En outre, il en assurera les services jusqu'à ce que la situation sécuritaire se stabilise et qu'un nouveau projet soit approuvé par un autre bailleur de fonds pour poursuivre les interventions dans le nord d'Haïti. Le soutien accordé contribuera à équiper en médicaments et intrants essentiels des cliniques mobiles et ainsi à joindre les populations les plus vulnérables des zones éloignées. Il aidera également à réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation aux services de soins de santé primaires disponibles

Budget

- 300 000 \$ (75 000\$ en 2023-2024, 150 000 \$ en 2024-2025, 75 000 \$ en 2025-2026)

Partenaires

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- USI de l'UdeM
- Ministère de la Santé publique et de la Population d'Haïti (MSPP)
- Comités de femmes utilisatrices des services de santé (CFU)
- Coordination départementale du ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes d'Haïti



ÉDUCATION, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De plus en plus structurées, coordonnées et autonomes dans leur action contre l'autorité de l'État haïtien, les bandes affaiblissent les institutions publiques et consolident leur contrôle sur la population. En plus des postes de police et autres installations stratégiques, elles prennent pour cibles des écoles et des hôpitaux. Les conséquences sont graves, notamment pour les enseignants, les élèves, les cadres en milieu rural et les gestionnaires du système de santé.

Plusieurs collaborations se sont développées et se poursuivent entre des institutions d'enseignement du Québec et d'Haïti. Elles s'avèrent encore plus nécessaires dans le contexte actuel, de manière à favoriser la poursuite des apprentissages des jeunes Haïtiennes et Haïtiens et de renforcer les capacités des élèves et les compétences de l'administration.

Le déploiement des mesures ci-dessous pourra démarrer rapidement et leur mise en œuvre s'étend à moyen et à long termes.

Mesure 2.1 : Développement d'un dispositif de formation en ligne ou hybride destiné aux enseignants haïtiens du primaire

En raison du contexte, les écoles haïtiennes fonctionnent par intermittence. De nombreuses écoles tentent maintenant d'intégrer l'utilisation de la technologie dans l'enseignement et le travail scolaire, espérant garantir un minimum d'apprentissage aux élèves qui y ont accès. Le système regorge d'enseignants, mais la question de la formation du personnel éducatif en Haïti reste un défi de taille. Les offres de cours de perfectionnement pour remédier à cette situation demeurent insuffisantes.

Au regard de cette réalité, l'Université TÉLUQ a demandé l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour former une équipe de directeurs et d'enseignants de l'Institut supérieur de formation, recherche et innovation en éducation de l'Université Quisqueya en conception de formations à distance et hybrides. La solution envisagée, en vue de répondre sans tarder et de façon concrète au besoin manifesté par l'Université Quisqueya, consiste à offrir au personnel enseignant haïtien des cours et des programmes courts de formation à distance, en technologie éducative et en design pédagogique de l'Université TÉLUQ. L'appui demandé permettrait de prendre en charge les droits de scolarité. Ces frais ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'entente en matière de mobilité étudiante ni par les exemptions exceptionnelles qui visent à favoriser la mobilité et à attirer les étudiants en territoire québécois ainsi que les formations à temps plein (les programmes courts sont exclus).

Budget

- 75 000 \$ (25 000 \$/an pour 3 ans)

Partenaires

- MES
- Université TÉLUQ
- Université Quisqueya

Mesure 2.2 : Stages cliniques pratiques d'étudiants finissants de l'École d'optométrie d'Haïti

La santé visuelle est une préoccupation centrale en Haïti. Non seulement la prévalence d'hypertension oculaire et de glaucome y est élevée, mais aussi 1 % de la population (80 000 personnes) souffre de cécité, par comparaison à 0,48 % à l'échelle mondiale selon l'Organisation mondiale de la santé [OMS] en 2015. Or, près de la moitié des pertes de vision auraient pu être évitées ou traitées, notamment à cause de difficultés d'accès à des services de santé oculaire de qualité (OMS, 2022). Pour favoriser une offre de soins de santé visuelle de qualité et en améliorer son accessibilité géographique, l'UdeM appuie depuis 2017 l'implantation et le renforcement de la première École d'optométrie d'Haïti (EOH) à l'Université d'État d'Haïti (UEH).

Les stages de pratique sont une composante clé du programme d'optométrie, mais l'accès aux milieux de stage présente des défis majeurs pour l'EOH en raison de l'instabilité sécuritaire, surtout à Port-au-Prince. Des partenariats avec des cliniques au nord d'Haïti ont été établis pour pallier les difficultés rencontrées à la capitale et offrir des stages en région, notamment à Cap-Haïtien, ce qui a entraîné des coûts financiers considérables que l'EOH ne peut absorber.

L'initiative permettra d'améliorer la qualité des futurs prestataires de soins de santé visuelle diplômés de l'EOH. D'une part, elle offrira des stages cliniques de pratique pour les 30 étudiants finissants de 5^e année de licence des 3 cohortes visées (10 par année). D'autre part, elle augmentera l'offre de services de santé oculaire de qualité en proposant les services des finissants à 4 800 patients de la région de Cap-Haïtien dans le cadre de leur stage (40 patients par stagiaire chaque semaine, pendant 4 semaines).

Budget

- 100 000 \$ (30 000 \$/an en 2023-2024 et 2024-2025 et 40 000 \$ en 2025-2026)

Partenaires

- MSSS
- USI de l'UdeM
- EOH
- Clinique Memorial de Cathy Pearson & Fortune Previl
- Optometry Giving Sight, Brian Holden Foundation
- MSPP

Mesure 2.3 : Exemptions de droits de scolarité supplémentaires et bourses d'études pour la formation de cadres haïtiens en milieu rural

Des discussions entre le MRIF et des membres de la diaspora haïtienne actifs au sein de projets de collaboration avec Haïti ont permis d'identifier la formation de cadres en milieu rural comme étant un besoin d'intérêt pour Haïti. L'expertise des universités québécoises dans ce domaine pourrait être mise à profit pour former des étudiants de 2^e cycle dans le domaine de la gestion et de l'administration.

Pour favoriser la formation d'étudiants haïtiens dans ce domaine, le MRIF pourrait octroyer quatre exemptions exceptionnelles de droits de scolarité supplémentaires à Haïti, en sus de celles déjà accordées par l'entente Québec-Haïti en matière de mobilité étudiante universitaire (et pleinement utilisées). Ces exemptions exceptionnelles viseraient la mobilité entrante (candidats actuellement en Haïti) et seraient circonscrites à des programmes de 2^e cycle en gestion et en administration. Elles couvriraient les deux années du programme d'études et permettraient à l'étudiant de payer le tarif québécois. Une somme forfaitaire supplémentaire unique de 5 000 \$ serait également accordée pour couvrir le déplacement Haïti-Québec ainsi qu'une partie des frais de subsistance. Le budget total de cette partie de la mesure serait une somme forfaitaire de 20 000 \$ en sus de la valeur des exemptions exceptionnelles.

L'Université Senghor, sise à Alexandrie, en Égypte, est un établissement d'enseignement supérieur de la Francophonie dévolue au renforcement des capacités des cadres africains et haïtiens. Elle offre des formations en gestion et management menant à des diplômes de 2^e et de 3^e cycles. Outre son corps professoral régulier, elle s'appuie sur un vivier d'experts en provenance de tout l'espace francophone. Le Québec y apporte un soutien actif : il est le 5^e contributeur financier de cet opérateur de la Francophonie et siège à son conseil d'administration. Pour appuyer la formation de cadres en Haïti, le Québec pourrait offrir deux bourses d'études destinées à des étudiants haïtiens pour des programmes de 2^e cycle en gestion et management. Ces bourses de deux ans, d'une valeur de 15 000 \$ chacune, couvriraient les frais d'inscription à l'Université Senghor (5 000 \$/an), le déplacement Haïti-Égypte (2 500 \$) et une partie des frais de subsistance (2 500 \$). Le budget total de cette partie de la mesure serait de 30 000 \$.

Budget

- 110 000 \$ (50 000 \$ en 2023-2024 et 30 000 \$/an en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires

- Ministère de l'Éducation nationale d'Haïti
- Universités québécoises
- Université Senghor

Mesure 2.4 : Formation universitaire en gestion de crise pour des gestionnaires du système de santé haïtien

Le système de santé d'Haïti fait régulièrement face à des défis majeurs : pandémies et épidémies (COVID-19, choléra, virus Zika, virus Chikungunya, etc.), insécurité, pénurie de carburant, aléas climatiques, etc. Ces défis exercent une pression considérable sur les structures sanitaires. Le MSPP d'Haïti s'est doté d'une Politique nationale de prévention, de préparation et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles (SSE, 2019) et d'un plan national de réponse aux SSE (2019).

Cette mesure vise à appuyer le MSPP dans la mise en œuvre de sa politique nationale en agissant sur deux axes. D'un côté, elle permettra de former un total de 50 cadres du système de santé (2 cohortes) en offrant une formation de perfectionnement en matière de gestion de crise basée sur la politique (SSE, 2019). Pour ce faire, des conférenciers québécois et haïtiens seront mobilisés pour participer à un programme universitaire de niveau supérieur en gestion de la santé (diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) qui est implanté depuis 2006 à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université d'État d'Haïti (FMP/UEH). Cette formation continue s'offre à l'École de santé publique de l'UdeM (ESPUM) à distance pour les cadres en exercice (gestion de crise en santé et gestion de crise en contexte humanitaire) et serait adaptée à la situation d'Haïti.

D'autre part, on prévoit également organiser la visite d'une délégation de trois à quatre personnes clés du MSPP et du DESS. Cette visite visera à échanger sur les bonnes pratiques en gestion de crise avec des entités sanitaires du Québec (ex. : Direction régionale de santé publique, Institut national de santé publique du Québec) et de l'ESPUM et à faciliter le développement et l'intégration de matériel adapté au programme de formation en gestion de la santé en Haïti.

Budget

- 100 000 \$ (25 000 \$ en 2023-2024, 50 000 \$ en 2024-2025 et 25 000 \$ en 2025-2026)

Partenaires

- MSSS
- USI de l'UdeM
- FMP/UEH
- MSPP

Mesure 2.5 : Exemptions de droits de scolarité à l'intention d'élèves haïtiens désirant étudier en formation professionnelle au Québec

L'éducation étant un pilier du développement et un élément clé pour réduire la pauvreté, favoriser la croissance économique et atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, le Québec souhaite offrir la possibilité à de jeunes Haïtiens d'étudier en formation professionnelle au Québec. Dans le cadre du Programme d'exemptions de droits de scolarité du ministère de l'Éducation (MEQ), un volet spécifique sera consacré aux élèves haïtiens, en vue de les préparer à exercer un métier et à acquérir des compétences pratiques directement applicables sur le marché du travail. Cette mesure comprendra l'exemption de droits de scolarité. L'organisme Éducation internationale assurera la gestion opérationnelle de cette mesure.

Budget

- 800 000 \$ (400 000 \$ en 2024-2025 et 400 000 \$ en 2025-2026)

Partenaires

- MEQ
- Éducation internationale



JUSTICE, SÉCURITÉ ET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

La faiblesse des institutions démocratiques en Haïti constitue un problème majeur dans l'édification d'une société stable, prospère et en paix. La corruption endémique, la déficience du système policier ainsi que le manque de confiance envers les institutions judiciaires sont des facteurs contribuant à la déstabilisation du pays. L'établissement d'une saine gouvernance implique le renforcement des institutions et la création d'une société civile forte et consciente de ses droits et responsabilités.

À cet égard, le Québec dispose d'une expertise importante dans les domaines de la gouvernance démocratique, souvent très recherchée par des bailleurs de fonds internationaux. Plusieurs institutions démocratiques québécoises sont actives au sein des Réseaux institutionnels de la Francophonie, un dispositif de renforcement de capacités dont dispose la Francophonie pour intervenir en Haïti.

Par ailleurs, la diaspora haïtienne au Québec s'appuie sur des liens transnationaux pour mobiliser plus efficacement des ressources au profit d'activités mises en œuvre en Haïti, son pays d'origine, avec des retombées durables.

Au moment de la sortie de crise, Haïti aura besoin d'un appui soutenu pour se relever. Les bailleurs de fonds oublient souvent cette phase de redressement et de reconstruction. L'approche flexible du Québec peut contribuer à améliorer les choses dans ce contexte.

Les mesures ci-bas pourront démarrer immédiatement. Leur déploiement se fera sur trois ans, avec des retombées qui se veulent durables à long terme.

Mesure 3.1 : Mobilisation de l'expertise québécoise et francophone pour le renforcement des capacités de gouvernance démocratique en Haïti

Plusieurs projets de renforcement de capacités en matière de gouvernance démocratique sont actuellement menés en Haïti. Mentionnons entre autres le Programme d'appui à la justice et la lutte contre l'impunité (PAJLI) et le Programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti (PCAPNH) coordonnés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'expertise francophone et québécoise y est activement recherchée.

En vue de répondre à ce besoin, il est proposé de déployer un programme en deux volets.

Volet 1 : Mobilisation de l'expertise francophone

La Francophonie possède un bassin d'experts dans les domaines de la gouvernance démocratique, entre autres grâce aux Réseaux institutionnels et aux nombreuses missions d'appui menées par l'OIF au sein de l'espace francophone. Ces réseaux sont des associations internationales appuyant l'OIF dans son mandat politique et agissant dans le domaine de la gouvernance démocratique.

Au cours des prochains mois, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie profitera de chaque occasion pour appeler à la mobilisation et à la mise à disposition de l'expertise francophone en faveur d'Haïti à travers le programme coordonné par le Québec. Pour ce faire, elle réalisera des démarches diplomatiques auprès de l'OIF et des États et gouvernements membres. L'apport des Réseaux institutionnels pourra également être sollicité.

Volet 2 : Mobilisation de l'expertise québécoise

Les institutions démocratiques québécoises possèdent une expertise qui pourra être mise à profit, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la justice.

Mise en œuvre

Le partage d'expertise se fera de manière virtuelle, dans un pays tiers ou encore au Québec, pourvu que les déplacements en Haïti soient évités pour des raisons de sécurité. Cette initiative sera également réalisée en collaboration avec Affaires mondiales Canada (AMC) et les agences des Nations Unies actives sur le terrain.

Le MRIF octroierait les sommes allouées à cette mesure aux institutions et organismes québécois et francophones partenaires pour couvrir les honoraires des intervenants ainsi que les frais d'organisation et d'accueil de voyages d'études au Québec pour les participants haïtiens, le cas échéant.

Conditions préalables

- Détermination des besoins en matière d'expertise, en collaboration avec les agences des Nations Unies et AMC;
- Identification des experts québécois et francophones selon les besoins déterminés;
- Évolution de la situation sécuritaire favorable à la mise en place de cette mesure.

Budget

- 250 000 \$ (50 000 \$ en 2023-2024 et 100 000 \$/an en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires

- Sûreté du Québec
- École nationale de police du Québec
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- Conseil de la magistrature du Québec
- Ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Ministère de la Justice (MJQ)

Institutions francophones

- Réseau international francophone de formation policière (Francopol)
- Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Mesure 3.2 : Alliance pour une gouvernance inclusive et redevable en Haïti (AGIR)

Ce projet soumis au MRIF par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) vise l'émergence d'une demande accrue de services publics, de transparence et de bonne gouvernance par la population haïtienne. Par l'appui de proximité aux communautés locales, il favorisera l'exercice d'une citoyenneté plus active et responsable et la facilitation de dialogues entre les populations et les instances locales. Il s'agit d'un projet pilote qui réunit plusieurs acteurs (universitaires, diaspora, société civile) et qui vise une mise à l'échelle nationale. Le CECI a déjà engagé un dialogue avec les responsables des Nations Unies et de la Banque mondiale, qui souhaitent suivre les progrès du projet. Cela pourrait aider à mobiliser des ressources si l'approche montre des résultats encourageants justifiant une mise à l'échelle.

Le CECI a présenté l'initiative aux équipes du MRIF concernées. Il a déposé formellement son projet le 4 mai 2023 par le biais du mécanisme de [soumission de propositions spontanées de projets multiacteurs](#).

Budget

- 700 000 \$ (300 000 \$ en 2023-2024 et 200 000 \$/an en 2024-2025 et 2025-2026)

Partenaires potentiels

- CECI
- Université Quisqueya
- Association Femmes Soleil d'Haïti
- Organisation de gestion de la destination nord d'Haïti
- La Maison d'Haïti
- Institut d'études internationales de Montréal de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

COORDINATION ET SUIVI

Le MRIF a la responsabilité de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant de la cohérence de l'action gouvernementale. Il dirigera la mise en œuvre du Plan de soutien pour Haïti. Il maintiendra des liens constants avec les ministères et organismes concernés, par des canaux de communication déjà établis, directs ou via des comités existants, tels que le Comité interministériel sur la Francophonie. Ce dernier réunit des représentantes et représentants de tous les ministères et organismes gouvernementaux actifs au sein de la Francophonie.

Une collaboration étroite sera maintenue entre le MRIF et l'AMC, en particulier pour réaliser la mesure 3.1.

Enfin, le MRIF entend assurer le suivi du Plan de soutien pour Haïti en concertation avec les partenaires engagés dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, il créera un comité de suivi.

Comité de suivi pour la réalisation du Plan de soutien

Le MRIF a consulté plusieurs organismes de la société civile pendant l'élaboration du plan, dont des représentants de la diaspora haïtienne, des organismes de coopération et de solidarité internationales et des institutions universitaires. Leurs avis et conseils ont contribué à l'améliorer. La création d'un comité de suivi est souhaitable pour poursuivre ces échanges pendant la mise en œuvre du plan. Deux fois par année, un tel comité sera invité à :

- constater les activités réalisées au cours de la dernière année dans le cadre du plan;
- dresser un état de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Haïti;
- conseiller le MRIF sur les orientations à privilégier, notamment en matière de partage d'expertise pour la prochaine année dans le cadre du plan.

Bilan

Le MRIF effectuera le suivi des mesures du plan. Un bilan des activités sera présenté chaque année à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et au comité de suivi.

*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec

